

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 1<sup>er</sup> juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 25 juin 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Henri RETAILLEAU.

Conseiller absent : Claude GELOT

A donné pouvoir :

Geoffrey PUAUD à Sylvie CAILLAUD

Cyril RAUTURIER à Éric RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Laurence MICHOT

-----

**2025-36-01 RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2025-2026**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs du service restauration scolaire pour l'année 2025-2026 comme suit :

- Repas régulier : 4.60 €
- Repas occasionnel : 5.90 €
- Tarif absence : 3.15 €
- Repas adulte : 7.50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à émettre les titres correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 03/07/2025  
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

